Delémont.ch, décembre 2012

CRISD

La protection incendie dans la lutte contre le feu

Les prescriptions de protection incendie visent à protéger les personnes, les animaux et les biens contre les dangers et les effets des incendies et des explosions. Et qui dit personnes dit également intervenants, c'est-à-dire les pompiers qui sont directement confrontés aux risques provoqués par l'incendie.

Il est sécurisant d'envoyer des pompiers dans un bâtiment dont les prescriptions de protection incendie ont été respectées. Il faut savoir que les voies d'évacuation, par exemple, protègent les personnes qui se trouvent dans l'édifice et qui doivent l'évacuer en cas de sinistre. Ces mêmes voies d'évacuation vont aussi protéger les pompiers qui, eux, doivent pénétrer dans le bâtiment afin de lutter contre l'incendie.

Différents problèmes peuvent survenir dans un bâtiment dont les prescriptions de protection incendie n'ont pas été respectées: embrasement généralisé, effondrement, etc. Le respect de ces directives est donc très important pour les pompiers.

Visitez le site internet : ***www.crisd.ch***

En 2012, nous avons présenté dans chacune de nos éditions un membre de l'état-major du CRISD. Notre dixième et dernier portrait est consacré à l'adjudant Alain Charmillot.

Nom : Charmillot
Prénom : Alain
Date de naissance : 09.01.1969
Profession : Boulanger-pâtissier
Etat civil : Célibataire
Année incorporation au CRISD : 1989
Fonction au CRISD : Responsable laboratoire gaz, membre état-major
Grade : Membre état-major
Formation cantonale pompier : jusqu'au cours de chef d'intervention 2
Formation fédérale : Cours radioprotection, chimique
Hobby : Natation, VTT